



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 13 janvier 2025 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Poste vacant, conseiller # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

R.2025-001

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a) *Séance ordinaire du 2 décembre 2024*
 - b) *Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 - budget*
 - c) *Séance extraordinaire du 16 décembre 2024*
4. Correspondances :

Aucune correspondance
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de décembre 2024
7. Dépôt de la liste des contractants comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour l'année 2024
8. Adoption du premier projet de règlement 410-24 concernant l'agrandissement de la zone 118- R
9. Adoption du règlement 411-24 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2025 de la municipalité de Sainte-Monique et de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2025
10. Adoption du règlement 412-24 décrétant l'entretien du Chemin de Trois-Baies
11. Avis de motion et présentation du projet de règlement 413-25 sur le traitement des élus
12. Autorisation de paiement – Décompte # 5 – Excavation G Larouche
13. Autorisation de signature – Réception provisoire des travaux – Tremblay-Bédard-Gauthier-Goulet
14. Autorisation de paiement – Retenue provisoire – Excavation G. Larouche
15. Autorisation de paiement – Décompte # 4 – FortAn-Construction



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

16. Autorisation de signature - Demande d'aide financière – Fête de la pêche
17. Autorisation de signature – Protocole – PRACIM
18. Acceptation d'une soumission – Fête nationale
19. Acceptation d'une soumission – Carnaval d'hiver
20. Autorisation de paiement – Fondation de l'hôtel-Dieu d'Alma
21. Divers :
 - a) Élection 2025
 - b) _____
22. Période des questions
23. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

a) *Séance ordinaire du 2 décembre 2024*

R.2025-002

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

b) *Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 (budget)*

R.2025-003

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 visant l'adoption des prévisions financières pour l'année 2025.

c) *Séance extraordinaire du 16 décembre 2024*

R.2025-004

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024.

4- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

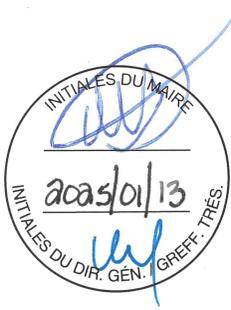
5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

R.2025-005

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de décembre 2024, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

N° de résolution
ou annotation

Comptes à payer	153 665,14 \$
Comptes déjà payés	371 583,77 \$
TOTAL	525 248,91 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- DÉPÔT DE LA LISTE DES COCONTRACTANT COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ POUR L'ANNÉE 2024

R.2025-006

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 961.4 du code municipal qui stipule qu'au plus tard le 31 janvier de chaque année, la municipalité doit publier sur son site internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

POUR CE MOTIF, il est proposé par M, Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le dépôt, séance tenante, de la liste telle que présentée au conseil de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

8- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 410-24 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 118-R

R.2025-007

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique de Honfleur dispose des pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1; ci-après L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 265-05 est actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'y apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT QUE la modification d'un tel règlement nécessite que la municipalité suive les procédures prévues aux articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ajuster divers aspects du règlement de zonage pour répondre aux besoins actuels de la communauté, certains terrains étant situés à l'extérieur de la zone 118 R;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un redécoupage de la zone 118 R à même une partie de la zone 115 Co afin d'optimiser l'utilisation du périmètre urbain;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'être soumises à un processus d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique sera tenue ultérieurement suite à la parution d'un avis public conformément à la loi ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le premier projet de règlement portant le **numéro 410-24** concernant l'agrandissement de la zone 118-R.

9- ADOPTION DU RÈGLEMENT 411-24 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE ET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025

R.2025-08

CONSIDÉRANT le budget adopté par le conseil de la municipalité de Sainte-Monique pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en vertu des dispositions du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1 et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c. F-2.1, d'établir et d'imposer les taxes et les compensations applicables pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de Sainte-Monique adopte le règlement portant le numéro 411-24 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2025 de la municipalité de Sainte-Monique et de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2025.

10- ADOPTION DU RÈGLEMENT 412-24 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES TROIS-BAIES

R.2025-09

ATTENDU qu'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, la Municipalité de Sainte-Monique peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Monique a reçu une requête signée par la majorité des propriétaires ou occupants riverains du Chemin des Trois-Baies, demandant à la Municipalité de s'occuper de l'entretien de ce chemin;

ATTENDU les pouvoirs de tarification édictés en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ., c. F-2.1 ;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de faire supporter la responsabilité des coûts d'entretien de ce chemin aux principaux utilisateurs ou bénéficiaires;

ATTENDU qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 ;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

À ces causes, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que soit et est adopté le règlement portant le numéro 412-24 décrétant l'entretien du Chemin des Trois-Baies.

11- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 413-25 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

M. Jacques Vachon, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 413-25 concernant le traitement des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

12- AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE #5 – EXCAVATION G. LAROUCHE

R.2025-010

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation de paiement pour le décompte #5 liée aux travaux de réfection de voirie sur les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet de la part Mme Marie-Ève Plourde, ingénieure chez MSH services conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie MSH services conseil a été mandaté par la municipalité pour la planification et la supervision des travaux de réfection de voirie sur les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte #5 à l'entreprise Excavation G Larouche au montant de 100 780,50 \$ incluant les taxes applicables et de retenir un montant de 9 739.36 \$ plus les taxes applicables tel que prévue au contrat.

13- AUTORISATION DE SIGNATURE – RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

R.2025-011

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a octroyé un contrat par appel d'offres public à l'entreprise Excavation G. Larouche pour des travaux de réfection de conduites et voirie sur les rues Tremblay, Gauthier, Bédard et Goulet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux liés aux infrastructures du réseau sanitaire et d'eau potable incluant les conduites, entrées de services, accessoires, quincaillerie et infrastructure de chaussée jusqu'au MG-20 ont été réalisés et acceptés;

CONSIDÉRANT QU'une liste des ouvrages inachevés ou déficients a été jointe au certificat de réception provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de réception provisoire a été approuvé par Mme Marie-Ève Plourde, ingénieure chez MSH services conseils et chargé de projet mandaté par la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe à signer le certificat de réception provisoire des travaux incluant la liste de déficience jointe audit certificat.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

14- AUTORISATION DE PAIEMENT – RETENUE PROVISOIRE – EXCAVATION G. LAROUCHE

R.2025-012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a réalisé des travaux de réfection de conduites et voirie sur les rues Tremblay, Gauthier, Bédard et Goulet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé la signature du certificat réception provisoire des travaux incluant la liste des travaux inachevés ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de 50 % de la retenue contractuelle des travaux est payable suite à l'acceptation du certificat de réception provisoire ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenue, le paiement de 50 % de la retenue contractuelle des travaux exécutés à ce jour au montant de 106 500,20 \$ taxes incluses.

15- AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE #4 FORT-AN CONSTRUCTION

R.2025-013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation de paiement pour le décompte #4 liée aux travaux de construction d'un nouveau garage municipal de la part de Mme Joanie Lapointe, architecte pour la firme ATSH architecte ;

CONSIDÉRANT QUE la firme ATSH architecte a été mandatée par la municipalité suite à un appel d'offres public pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance de chantier pour la construction d'un nouveau garage municipal ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenue, le paiement du décompte #4 à l'entreprise Fort-An Construction au montant de 130 380,62 \$ incluant les taxes applicables et de retenir un montant de 12 599,85 \$ plus les taxes applicables tel que prévue au contrat.

16- AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FÊTE DE LA PÊCHE

R.2025-014

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenue, M. Mathieu Lapointe, directeur-général, à signer la « *Demande d'aide financière pour l'organisation d'Activités d'initiation à la pêche* » visant la tenue d'une activité pour les jeunes de Sainte-Monique lors de la fête de la pêche le 7 juin 2025 prochain.

17- AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PRACIM

R.2025-015

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, à signer la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* et liée au projet de construction d'un garage municipal.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

18- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – FÊTE NATIONALE

R.2025-016

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Philippe G. Smith pour la tenue d'un spectacle lors des festivités de la Fête Nationale au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

19 – ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – CARNAVAL D'HIVER

R.2025-017

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter une soumission de l'entreprise Les Fous du Roi au montant de 3 500 \$ pour la tenue d'une activité d'animation extérieure lors du carnaval d'hiver 2025.

20- AUTORISATION DE PAIEMENT – FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA

R.2025-18

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le paiement de 1 500 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma conformément à l'entente de contribution financière 2022-2026 tel qu'entérinée par la Municipalité.

21- DIVERS :

a) M. Mario Desbiens, maire, annonce lors de la séance qu'il briguera un troisième mandat lors des élections municipales générales qui se tiendront le 2 novembre 2025 prochain.

b) _____

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

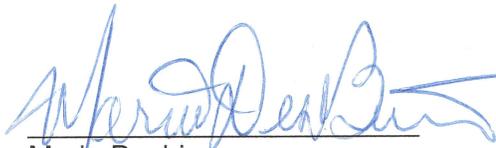
Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R.2025-019

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 19


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire trésorier